

Pays: France _____

Date de présentation: 8 octobre 2014 _____

Rapport national volontaire à la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Contexte

La onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) se tiendra à New York du 4 au 15 mai 2015: Conformément au Programme de travail pluriannuel du Forum pour 2007-2015, le thème général de cette session sera le suivant: *Forêts: progrès réalisés, difficultés rencontrées et voie à suivre en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts*. La onzième session visera en particulier à:

1. Examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et dans la mise en œuvre de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (ci-après « l'Instrument sur les forêts ») et
2. Examiner la contribution des forêts et de l'arrangement international sur les forêts, y compris l'Instrument sur les forêts, aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

La présentation par les États membres du FNUF de rapports nationaux sur ces questions contribuera de façon déterminante au rapport analytique consolidé que le Secrétaire général présentera à la onzième session du FNUF sur les progrès et les tendances observés dans les domaines susmentionnés ainsi qu'aux délibérations du Forum sur l'avenir de l'arrangement international.

Conformément à la résolution 10/1 de la dixième session du Forum,¹ le secrétariat du FNUF, en collaboration avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et en étroite consultation avec les pays, a révisé et rationalisé la matrice du rapport. La matrice révisée ci-jointe s'inspire en la simplifiant de la matrice pour l'établissement des rapports présentée à la dixième session du Forum. Plus précisément, le nombre de questions a été réduit en éliminant les chevauchements et les États membres sont priés de fournir seulement les renseignements qui ne sont pas déjà communiqués aux organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ou qui ne sont pas disponibles dans d'autres bases de données internationales.

La matrice du rapport présentée à la onzième session comporte deux parties. La première partie regroupe les questions portant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. La deuxième porte sur les questions concernant la contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans la mesure du possible, les renseignements communiqués au Secrétariat du FNUF seront complétés par des données quantitatives, provenant, entre autres, des fournisseurs internationaux de données ci-après:

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Évaluation des ressources forestières mondiales/Questionnaire collaboratif d'évaluation des ressources forestières - FAO, Forêts Europe, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Processus de Montréal et Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC)
- Questionnaire commun sur le secteur forestier – FAO, OIBT, CEE-ONU, EUROSTAT
- FAO, Situation des forêts du monde 2014
- Forest Stewardship Council (FSC) et Programme de reconnaissance des certifications forestières.

¹ La résolution 10/1 de la dixième session du FNUF a prié le secrétariat du Forum de simplifier davantage les lignes directrices et la formule des rapports nationaux présentés à titre facultatif au Forum à sa onzième session en organisant un débat technique sur la méthode de présentation de rapports avec les experts concernés des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en tenant compte des types d'informations communiquées à ces organisations et au moyen de mécanismes régionaux de définition des critères et des indicateurs, d'autres mécanismes et d'ateliers régionaux équilibrés, en fonction des ressources disponibles. (Forum des Nations Unies sur les forêts, rapport sur la dixième session, 8 – 10 avril 2013, E/2013/42_E/CN.18/2013/18).

Lignes directrices et matrice pour l'établissement des rapports

Les États membres sont invités à:

1. Présenter leur rapport national sous **forme électronique (MS Word) en anglais, français ou espagnol** à l'adresse unff@un.org, **d'ici au 30 septembre 2014** au plus tard. Une présentation plus rapide facilitera beaucoup la préparation par le Secrétariat du rapport analytique consolidé du Secrétaire général à la onzième session du FNUF. On notera que le fichier MS Word de la matrice du rapport peut également être téléchargé à partir du site Internet du FNUF à l'adresse: http://www.un.org/esa/forests/ /unff11_reporting_template.doc
2. Joindre, dans un courrier électronique séparé, la version scannée de la lettre officielle signée de leur Ministère respectif transmettant le rapport, ou d'une note verbale de leur Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.
3. Présenter tous les éléments graphiques inclus dans leur rapport national dans des fichiers électroniques distincts.
4. Cocher tous les encadrés des questions à choix multiples. En plus des réponses « oui » ou « non », les pays sont invités à présenter de brefs exposés descriptifs, rappelant le contexte et l'historique. Veuillez noter que l'espace prévu pour ces renseignements est limité à 250 mots par question

Compte tenu du caractère pluridisciplinaire des questions relatives aux forêts et à la gestion durable des forêts, il est souhaitable, pour établir les rapports, de consulter des experts dans les ministères nationaux compétents, notamment les ministères de l'environnement, du développement économique, des finances et de l'agriculture. Il est aussi vivement conseillé de consulter les correspondants nationaux pour l'évaluation des ressources forestières de la FAO, les conventions de Rio, les autres organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les processus relatifs aux critères et indicateurs (C&I), selon que de besoin.

Veuillez noter que l'année 2007 – année de l'adoption de l'Instrument sur les forêts (2007), sert de point de référence pour l'ensemble du document.

Tous les termes utilisés dans le présent document sont conformes au document de travail 180 de l'Évaluation des ressources forestières de la FAO « FRA 2015 - Termes et définitions »: <http://www.fao.org/docrep/017/ap862e/ap862e00.pdf>

Abréviations

| | |
|-------|---|
| APD | Aide publique au développement |
| C&I | Processus relatifs aux critères et indicateurs |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FLEGT | Plan d'action européen sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges |
| FNUF | Fonds des Nations Unies sur les forêts |
| FRA | Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO |
| OIBT | Organisation internationale des bois tropicaux |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| ONU | Organisation des Nations Unies |

Informations générales

Correspondant national du FNUF

| | |
|---------------|---|
| Nom: | Sheila WERTZ-KANOUNNIKOFF |
| Titre: | Conseiller négociateur forêt à l'international |
| Adresse: | 27 rue de la Convention, 75015 Paris |
| Organisation: | Ministère des affaires étrangères et du développement international |
| Téléphone: | +33144498087 |
| Télécopie: | |
| Courriel: | sheila.wertz@diplomatie.gouv.fr |

Autres correspondants :

| | |
|---------------|---|
| Nom: | Catherine RIVOAL |
| Titre: | Chargée de mission affaires forestières internationales |
| Adresse: | 19 avenue du Maine, 75732 Paris Cedex 15 |
| Organisation: | Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt |
| Téléphone: | +33149554232 |
| Télécopie: | |
| Courriel: | catherine.rivoal@agriculture.gouv.fr |

| | |
|---------------|---|
| Nom: | Jean-Paul TORRE |
| Titre: | Chargé de mission forêt - agriculture - clima |
| Adresse: | Tour Pascal A, 92055 La Défence cedex |
| Organisation: | Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie |
| Téléphone: | +33140817671 |
| Télécopie: | |
| Courriel: | jean-paul.torre@developpement-durable.gouv.fr |

PARTIE I:
Progrès dans la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts,
y compris les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

1. Depuis l'adoption de l'Instrument sur les forêts en 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour renforcer les politiques, la législation et les mesures d'application relatives aux forêts dans l'optique de la gestion forestière durable? Veuillez préciser:

| | Nouvelles mesures | Modifications des mesures existantes |
|---------------------------------|--------------------------|---|
| Politiques relatives aux forêts | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Législation relative aux forêts | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Programme forestier national | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Régime de propriété des forêts | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres mesures | <input type="checkbox"/> | |
| Aucune mesure | <input type="checkbox"/> | |

Veuillez fournir des renseignements complémentaires sur ces mesures et/ou d'autres mesures:

Adoption par le Parlement de la loi sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt en septembre 2014, application du règlement bois de l'UE, création d'un fonds financier bois abondé notamment par l'Etat et les compensations financières au déboisement (2014).

Ces mesures ont-elles été efficaces dans l'optique de la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts?

| | Efficaces | Partiellement efficaces | Non efficaces | Non appliquées |
|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Politiques relatives aux forêts | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Législation relative aux forêts | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Programme forestier national | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Régime de propriété des forêts | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres mesures | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Veuillez fournir 2-3 exemples de mesures ayant efficacement contribué à la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, en indiquant le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

La législation française guide les politiques nationales en matière de forêts et s'appuie sur le code forestier existant depuis 1827.

2. **Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour empêcher et réduire le trafic international de produits forestiers récoltés de façon illicite, comme le bois d'œuvre, les espèces de la faune et de la flore sauvages et d'autres ressources biologiques?**

- Nouvelle législation
- Amélioration de la mise en œuvre de la législation existante
- Contrôles à l'exportation
- Contrôles à l'importation
- Accords bilatéraux entre pays exportateurs/importateurs
- Aucune mesure
- Autres mesures, par exemple politiques d'achats publics, partenariats public-privé.
Veuillez préciser ci-dessous:

Le règlement sur le bois de l'Union européenne adopté en 2010 est entré en application en mars 2013. Il interdit la mise sur le marché de l'UE de bois issu d'une récolte illégale ou de produits dérivés de ce bois, et rend l'utilisation d'un système de diligence raisonnable obligatoire pour les opérateurs qui mettent du bois ou des produits dérivés en marché. Le système de diligence raisonnable est un ensemble de mesures et de procédures qui doit permettre à un opérateur d'écarter de ses approvisionnements tout bois susceptible d'être issu d'une récolte illégale. La France a adopté un régime de sanctions au niveau national en 2014 et les premiers contrôles auprès des importateurs, pour vérifier qu'ils appliquent l'obligation de diligence raisonnable, seront menés avant la fin de l'année 2014.

La France est également partie prenante, en tant que pays membre de l'UE, des accords de partenariat volontaires FLEGT, qui visent à mettre en place un régime d'autorisations pour le bois exporté des pays signataires dans lesquels la légalité doit être garantie par un système de vérification de la légalité.

Un plan d'action national pour la lutte contre le trafic de faune et de flore sauvages a été rendu public le 5 décembre 2013 et est en cours de mise en œuvre. À ce titre, le projet de loi sur la biodiversité, actuellement en cours d'examen par le Parlement, prévoit un renforcement très significatif des sanctions en matière de délits concernant le trafic de faune et de flore.

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, les liens Internet du (des) document(s) pertinent(s):

<http://agriculture.gouv.fr/commerce-bois-illegal-flegt>

3. **Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une plus grande place aux forêts et à la gestion forestière durable dans les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté ou d'autres plans du même type?**

- Les forêts/la gestion forestière durable sont désormais prises en compte dans les plans/stratégies de développement nationaux
- Les forêts/la gestion forestière durable se voient désormais attribuer un rang plus élevé de priorité dans les plans/stratégies de développement nationaux
- La contribution des forêts/de la gestion forestière durable à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la sécurité de l'approvisionnement en eau et à

l'emploi fait l'objet d'un examen permanent

Autres mesures, veuillez préciser ci-dessous:

Niveau national : Programme national d'adaptation au changement climatique, stratégie nationale biodiversité.

Niveau international (coopération internationale) : Cadre d'intervention transversal biodiversité 2013-16 de l'Agence française de développement (AFD) ; Cadre d'intervention transversal climat 2012-16 de l'AFD.

Ces mesures ont-elles permis:

- L'acheminement d'une plus grande partie de l'aide publique au développement (APD) vers des activités relatives à la gestion durable des forêts
- L'augmentation des ressources publiques nationales consacrées aux activités relatives à la gestion durable des forêts
- Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière durable pour le développement durable
- Une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts/de la gestion forestière durable pour l'élimination de la pauvreté
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Veuillez décrire ces mesures, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

4. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour renforcer la coordination entre les ministères et les départements dont les politiques ont un impact ou peuvent influencer sur les forêts et la gestion forestière durable?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les ministères et/ou départements concernés et l'efficacité des mesures dans la gestion durable des forêts:

Cette coordination existait préalablement.

| Domaines concernés | Mesures efficaces | Mesures partiellement efficaces | Mesures non efficaces | Mesures non appliquées |
|------------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Développement agricole/rural | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Changements climatiques | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Environnement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| | | | | |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Extraction minière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Énergie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Eau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Tourisme | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Autres | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Veillez fournir 2-3 exemples de coopération intersectorielle, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) du (des) document(s) pertinent(s):

5. Les politiques/stratégies nationales relatives aux forêts ou le programme forestier de votre gouvernement contiennent-ils des objectifs chiffrés et limités dans le temps concernant la superficie forestière?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez énumérer les objectifs et les dates auxquelles ils doivent être atteints, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

6. Depuis 2007, quelles activités votre gouvernement a-t-il entreprises pour inverser la perte du couvert forestier et/ou accroître la superficie et la qualité des forêts? Veuillez préciser:

- Boisement ha
- Reboisement ha
- Remise en état ha

Introduction ou mise en vigueur des éléments ci-après:

- Législation existante visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement
- Nouvelle législation visant à réduire le déboisement et/ou à favoriser le boisement ou le reboisement
- Nouvelle législation et nouvelles mesures visant la conservation et la protection des forêts
- Subventions aux propriétaires des forêts aux fins de l'élaboration et de l'application de plans de gestion
- Subventions pour la protection des forêts
- Réduction ou report des impôts prélevés sur les terres forestières
- Prêts à faible taux d'intérêt pour les activités forestières / la gestion des forêts
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Ces éléments étaient en vigueur avant 2007 et continuent de l'être.

La France n'accorde plus de prêts bonifiés sur la forêt (PBF). En revanche, depuis 2009, un plan de reconstitution après la tempête Klaus est en vigueur au niveau national et concerne la remise en état de forêts. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

français a alors financé des PBF pour la mobilisation des bois et leur stockage. L'État a garanti environ deux tiers de ces PBF.

Veuillez décrire ces éléments, en fournissant, si possible, 2-3 exemples et le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

7. Quels types de mécanismes sont actuellement en place pour impliquer les parties prenantes dans la formulation des politiques relatives aux forêts/à la gestion durable des forêts, leur planification et leur mise en œuvre?

- Des tables rondes/comités ont été établis et se réunissent régulièrement
- Les autorités forestières rencontrent les parties prenantes sur une base ponctuelle lorsque des problèmes les concernant se posent
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Un groupe national sur les forêts tropicales humides, rassemblant tous les acteurs concernés (ONG, entreprises, chercheurs, administrations, établissements publics...) se réunit périodiquement et contribue, par ses réflexions et ses propositions, à la formulation de la politique nationale en matière de gestion des forêts tropicales et de coopération dans ce domaine.

Ces mécanismes sont-ils efficaces pour favoriser des approches consensuelles:

| | Efficaces | Partiellement efficaces | Pas efficaces | Non en place |
|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Secteur privé | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Travailleurs forestiers | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Communautés locales | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Communautés autochtones | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ONG | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Grand public | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

8. Dans quelle mesure les communautés locales et autochtones ont-elles des droits d'occupation ou d'usage dans les forêts de l'État?

- Pleins droits
- Droits partiels
- Aucun droit
- Non applicable

Veillez fournir 2-3 exemples de la façon dont les communautés locales et autochtones tirent parti des biens et services produits par les forêts, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Droits partiels d'usage en Guyane française : prise en compte des communautés autochtones pour l'approvisionnement en gibier et bois (utilisation des ressources incluse dans le code forestier).

9. **Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il mis au point ou mis à jour des stratégies de financement pour assurer une gestion durable des forêts et mettre en œuvre l'Instrument sur les forêts?**

Oui Non

Dans l'affirmative, quelle est la période couverte par ces stratégies?

- 2-5 années
 5-10 années
 10-20 années
 Autres, veuillez préciser:

Ces financements concernent la gestion durable des forêts. Ils incluent le financement de l'Office National des Forêts (ONF) et du Centre National de la Propriété forestière (CNPF) ainsi que les aides publiques à la reconstitution des peuplements après tempête et aux infrastructures forestières (zones de débardage et voies forestières).

Ces stratégies prennent en compte:

- Les financements publics nationaux
 Les financements privés internationaux
 Les financements publics extérieurs (y compris APD et REDD+)
 Les financements privés extérieurs

Veillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

10. **Votre gouvernement a-t-il établi un ou plusieurs systèmes/mécanismes pour le paiement des services écosystémiques fournis par les forêts?**

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser, en indiquant, si possible, la valeur totale estimée de ces paiements depuis 2007:

- | | | | |
|-------------------------------------|---|------------------------|----|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Protection des bassins versants/ approvisionnement en eau | Dollars des États-Unis | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Stockage du carbone (y compris REDD+) | Dollars des États-Unis | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Conservation de la nature | Dollars des États-Unis | 6B |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Autres, veuillez préciser ci-dessous: | Dollars des | |

États-Unis

Financement via le Fonds français pour l'environnement mondial sur des projets étrangers ou internationaux.

Veillez fournir 2-3 exemples de paiements pour services écosystémiques, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Les chiffres indiqués correspondent aux contrats conclus entre l'État et des propriétaires forestiers pour favoriser les mesures en faveur de la biodiversité dans la gestion forestière (contrats Natura 2000 en forêt/ part nationale 50 % - part Europe : 50 %).

11. Depuis 2007, votre gouvernement a-t-il été en mesure de mobiliser un montant sensiblement accru de ressources financières pour la gestion durable des forêts? Dans l'affirmative, veuillez préciser l'origine de ces ressources:

| | 2007 | 2013 |
|--|------------------------|------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Financements publics nationaux | Dollars des États-Unis | Dollars des États-Unis |
| <input type="checkbox"/> Financements privés nationaux | Dollars des États-Unis | Dollars des États-Unis |
| <input checked="" type="checkbox"/> Financements internationaux publics (y compris APD et REDD+) | Dollars des États-Unis | Dollars des États-Unis |
| <input type="checkbox"/> Financements privés extérieurs | Dollars des États-Unis | Dollars des États-Unis |

S'il n'y a eu aucune augmentation, veuillez préciser les principales difficultés rencontrées pour mobiliser des fonds:

Une augmentation de l'aide forêt française a eu lieu pendant la période 2010-12 en lien avec les engagements de financement précoce (fast-start finance) pour le climat/REDD+. Ce niveau a pu être maintenu durant 2013-14.

12. Depuis 2007, quelles sont les mesures prises par votre gouvernement pour encourager l'investissement du secteur privé dans les forêts et la gestion forestière durable?

- Réformes politiques et juridiques propres à favoriser un accroissement de l'investissement du secteur privé
- Incitations financières, comme des garanties de crédit, des allègements fiscaux, des subventions à l'emploi, etc.
- Mise en place de marchés pour les services écosystémiques fournis par les forêts
- Sensibilisation du secteur privé (brochures, conférences, campagnes de promotion de l'investissement dans les forêts)
- Développement et amélioration des infrastructures et des autres services publics intéressant la gestion durable des forêts
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Création de fonds d'investissement et produits bancaires, création de dessertes forestières pour la mobilisation du bois (crédits en cofinancement à partir du Fonds

européen agricole pour le développement rural – FEADER).

Veuillez fournir 2-3 exemples en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Un train de mesures fiscales encourageant l'investissement en forêt privée et la gestion forestière durable a été pris fin 2013 :

- création d'un compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA) permettant aux propriétaires forestiers privés assurés contre le risque de tempête d'y déposer leurs produits de coupes de bois et de réaliser des travaux de reconstitution après tempête, de prévention des sinistres et d'autres investissements forestiers ;

- prolongation jusqu'en 2017 du Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI-forêt) avec transformation en crédit d'impôt, ouvert à l'ensemble des contribuables, même non imposables, des volets travaux et gestion forestière de ce dispositif, avec un taux renforcé pour les bénéficiaires faisant partie d'une organisation de producteurs reconnue dans le secteur forêt-bois.

13. Votre gouvernement participe-t-il aux efforts de coopération internationale pour promouvoir la gestion durable des forêts?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer les partenaires:

- Gouvernements
- Organisations intergouvernementales
- Secteur privé/philanthropique
- Organisations non gouvernementales
- Autres

Formes de coopération:

- Nord-Sud
- Sud-Sud
- Technique
- Financière
- Autres

Domaines de coopération:

- Forêts et changements climatiques
- Biodiversité des forêts
- Évaluation des services écosystémiques fournis par les forêts
- Questions socioéconomiques, y compris les conditions de vie
- Dégradation et remise en état des forêts
- Coopération scientifique
- Suivi des forêts/ collecte de données
- Transfert de technologie et développement des capacités
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Participation aux réseaux de recherche européens ERANET Foresterra, SumForest et Institut forestier européen (EFI).

Mise à disposition de plusieurs experts techniques, y compris plus récemment deux personnes sur les services écosystémiques et impacts du changement climatique au sein de la FAO.

Veillez fournir 2-3 exemples de coopération internationale, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

- Différents projets d'appui à l'aménagement durable des forêts du Bassin du Congo.
- Mise à disposition des images satellites pour le suivi du couvert forestier dans le Bassin du Congo pour des finalités REDD+.
- Aide budgétaire climat avec des composantes forêts (Indonésie, Mexique).
- Plusieurs projets du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)
- Forte contribution française au Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Veillez indiquer les principales difficultés auxquelles votre gouvernement est confronté dans la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts:

14. Votre pays dispose-t-il d'une ou plusieurs instituts ou centres d'excellence se consacrant à la mise au point et à la mise en œuvre d'innovations scientifiques, techniques et technologiques concernant la gestion durable des forêts?

Oui Non

Dans l'affirmative, quels sont les domaines sur lesquels sont ciblées ces activités scientifiques/techniques:

- Systèmes d'inventaire forestier
- Techniques pour réduire l'impact des activités d'abattage, de coupe et de transport du bois et des autres formes d'exploitation forestière
- Production de bois pour l'énergie
- Technologie de traitement du bois
- Réduction et recyclage des déchets
- Autres, veuillez préciser ci-dessous:

Mise en place d'itinéraires sylvivoles, télédétection.

Ces programmes visent-ils:

- Les propriétaires forestiers
- Les sociétés forestières/l'industrie des produits forestiers
- Les organismes étatiques
- Les communautés locales

- Les communautés autochtones
- Les ONG
- Le grand public

Depuis 2007, les financements consacrés aux activités scientifiques et de recherche liées aux forêts ont-ils augmenté?

- Oui Non

Veuillez décrire, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

15. Quelles sont les mesures prises par votre pays pour améliorer la sensibilisation du public aux importants bénéfices fournis par les forêts?

- Diffusion d'émissions à la radio ou à la télévision
- Publication de documents, par exemple brochures, dépliants, prospectus, ou/et affiches, etc.
- Réunions avec le public
- Événements/expositions artistiques
- Activités de soutien à la Journée internationale des forêts
- Autres

Veuillez fournir 2-3 exemples, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s) document(s):

16. Quels sont les séries de critères et d'indicateurs (C&I) utilisés pour la gestion durable des forêts dans votre pays:

- Série nationale de C&I
- Série régionale/internationale de C&I (par exemple, OIBT, Forêt Europe, Processus de Montréal, Taraporto, etc.)
- Autres

Veuillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

<http://agriculture.gouv.fr/indicateurs-de-gestion>"<http://agriculture.gouv.fr/indicateurs-de-gestion>

<http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?article752>"<http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?article752>

Ces C&I servent-ils à:

- Générer des informations pour les rapports nationaux sur la situation et la gestion des forêts
- Surveiller et évaluer la situation et la gestion des forêts
- Étudier et élaborer des politiques forestières nationales et des outils pour une gestion forestière durable

- Communiquer avec la société et mener un dialogue avec les parties prenantes
- Établir des rapports sur les forêts pour les organisations régionales et internationales; dans ce cas, indiquer les organisations visées:

UE, Forest Europe, FAO/FRA

- 17. Votre pays a-t-il traduit l'Instrument sur les forêts dans une autre langue (à l'exclusion des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies: arabe, chinois, anglais, française, russe et espagnol)?**

- 18. Veuillez fournir des exemples des mesures ayant donné de bons résultats dans votre pays et des leçons qui en ont été tirées pour la mise en œuvre de l'Instrument sur les forêts, y compris les contributions aux quatre Objectifs d'ensemble pour les forêts:**

PARTIE II

Contribution des forêts et de la gestion forestière durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'objectif de la deuxième partie de ce questionnaire est de recueillir des renseignements sur la mesure dans laquelle les forêts et la gestion forestière durable ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans votre pays, et notamment à l'élimination de la pauvreté et de la faim (OMD1), à la préservation de l'environnement (OMD7) et à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (OMD8).

19. Quelle contribution les forêts/la gestion forestière durable ont-elles apporté à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD1) dans votre pays?

Veillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

| Forme de contribution: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Amélioration des conditions de vie | <input type="checkbox"/> |
| Satisfaction des besoins de subsistance, y compris le bois de chauffe, le fourrage et les abris | <input type="checkbox"/> |
| Garantie de la sécurité alimentaire, y compris par le biais des systèmes agroforestiers | <input type="checkbox"/> |
| Offre d'emplois, y compris dans le secteur informel | <input type="checkbox"/> |
| Autres: | <input type="checkbox"/> |

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

Cette question ne se pose ni en France métropolitaine, ni dans ses départements et collectivités d'outre-mer.

20. Comment les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué à la préservation de l'environnement (OMD7) dans votre pays?

Veillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

| Forme de contribution: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Mise à disposition d'habitats | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Soutien aux écosystèmes, aux espèces et à la diversité génétique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Stabilisation des sols et des terrains pentus | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Sauvegarde des ressources en eau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Séquestration du carbone | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

| | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Fourniture de bois d'œuvre, d'énergie et d'autres produits | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autres: | <input type="checkbox"/> |

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

21. Comment les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué à la mise en place du partenariat mondial pour le développement (OMD8) dans votre pays?

Veillez évaluer la contribution sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la plus faible et 5 la plus forte)

| Forme de contribution: | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Collaboration régionale et internationale sur les questions relatives à l'amélioration de la gouvernance | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Conclusion d'accords commerciaux intéressant des produits forestiers (par exemple, accords de libre-échange bilatéraux/infrarégionaux/régionaux/inter-régionaux, accords de partenariat volontaire avec l'Union européenne, etc.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Renforcement des partenariats avec le secteur privé | <input type="checkbox"/> |
| Mesures pour attirer l'investissement étranger dans le secteur forestier | <input type="checkbox"/> |
| Promotion de la coopération financière bilatérale et internationale | <input type="checkbox"/> |
| Renforcement des partenariats techniques, technologiques et scientifiques nord-sud et sud-sud | <input type="checkbox"/> |
| Autres: forte implication dans le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Veillez préciser, en indiquant, si possible, le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

22. Les forêts/la gestion forestière durable ont-elles contribué aux progrès vers la réalisation de l'un ou l'autre des OMD non encore atteints dans votre pays?

Oui Non

Veillez préciser, en indiquant le(s) lien(s) Internet du (des) document(s) pertinent(s):

La question n'est pas pertinente dans le contexte français.

OMD2: Assurer l'éducation primaire pour tous

OMD3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

OMD4: Réduire la mortalité infantile

OMD5: Améliorer la santé maternelle

OMD6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies